

# Les missions Santé Sécurité et Conditions de Travail

entreprise de  
+ et - de 50 salariés

Appréhender les sujets de SSCT en tant que membre du CSE

▶ 5 JOURS - 35H

▶ PRÉREQUIS : Aucun

▶ PUBLIC : Elus du CSE et membres de la commission SSCT

## OBJECTIFS

- Cerner la spécificité des missions du CSE sur le champ de la santé, sécurité et conditions de travail
- Identifier les obligations de l'employeur
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en oeuvre pour la prévention des risques professionnels
- Connaître les acteurs internes et externes
- Participer activement au développement de la prévention des risques

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Echanges d'expériences

## MODALITÉS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

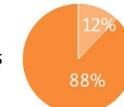
- Evaluation des compétences acquises tout au long et en fin de formation : tour de table, débriefing collectif, quizz
- Grille d'évaluation des acquis de compétences
- Questionnaire de satisfaction

## INDICATEURS DE PERFORMANCE

→ Atteinte des objectifs de la formation



→ Utilité des connaissances acquises



■ Satisfaisant

■ Très satisfaisant

## PROGRAMME

### Connaître et comprendre le rôle du CSE dans le domaine de la santé et des conditions de travail

- Les missions et les attributions du CSE en matière de SSCT
- Le cadre législatif et réglementaire de la santé de sécurité au travail
- L'organisation et les moyens du CSE en matière SSCT

### S'approprier les modalités de fonctionnement de la commission santé

- Les réunions obligatoires
- Le droit d'alerte
- Le recours à l'expertise

### Connaître les missions générales du CSE sur le champ de la SSCT

- Les visites et inspections
- L'analyse des risques professionnels
- Les enquêtes AT/MP (Accidents du Travail, Maladies professionnelles)

### Inscrire l'action du CSE dans la démarche de prévention des risques professionnels

- Les compétences de base en prévention
- Les enjeux de la prévention
- Les responsabilités civiles et pénales
- Les acteurs de la prévention : internes et externes

### Porter une action d'amélioration des conditions de travail en CSE

- L'organisation des travaux de l'instance : analyse des risques, préparation des réunions, rédaction des PV...
- Le plan d'action et la recherche de propositions
- Le lien avec le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

### Analyser les conditions de travail et mettre en action un plan

- L'observation et l'analyse des situations de travail et l'impact sur les salariés
- La détection et le recueil des risques professionnels en lien avec le secteur d'activité et les RPS
- Le plan d'action et les changements : communiquer et accompagner

**Si 1<sup>er</sup> mandat :**  
pour tous les élus titulaires et suppléants

**Si renouvellement de mandat :**  
pour tous les membres de la commission SSCT dans les entreprises de plus de 300 salariés

## COÛT DE LA FORMATION (Adhérents)

- En inter : 1575 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)
- En intra : sur devis

**ACCESSIBILITÉ :** Session accessible aux personnes en situation de handicap.  
Merci de contacter le référent handicap Cezam - Mail : f.martins@cezam-aura.fr

Calendrier formation :

Pour s'inscrire :



2024 - Mise à jour le 13 mars 2024